

## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES – DENUAL

### 1 – DEFINITIONS

**Prestataire :** désigne la société **ENTREPRISE DENUAL MATTHIEU**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 538 556 143, et dont le siège social est sis 1 route de Montours à MAEN ROCH (35460).

**Prestation :** désigne les prestations de services de couverture, de désamiantage, de charpente et/ou d'isolation, commandées par le Client et réalisées par le Prestataire.

**Client :** désigne le professionnel ou le consommateur qui conclut un contrat de prestation de services avec le Prestataire.

### 2 – OBJET

Les présentes conditions générales de prestations de services (ci-après les « CGPS ») s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des Prestations conclues par le Prestataire avec le Client. Les CGPS prévalent sur tout autre document émanant du Client. Toute commande d'une Prestation, implique, une acceptation par le Client des CGPS. En conséquence, le Client déclare avoir pris connaissance des CGPS et les avoir acceptées sans réserve avant de signer le devis proposé par le Prestataire.

### 3 – DEVIS

La Prestation commandée par le Client donne lieu à l'établissement d'un devis descriptif des travaux à exécuter. Le devis présenté au Client est valable pour la durée stipulée au devis.

L'acceptation sans réserve du devis par le Client vaut bon de commande. Sauf accord exprès contraire et indemnisation par le Client des frais déjà engagés par le Prestataire, aucune modification, suspension ou annulation d'une commande n'est opposable au Prestataire à compter de la signature du devis par le Client. Toute modification d'une commande par le Client nécessite l'accord préalable écrit du Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de revoir le prix et les délais initialement proposés en conséquence.

Les travaux sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans le devis. Les travaux supplémentaires ainsi que les travaux d'entretien éventuels feront l'objet d'un devis complémentaire accepté au préalable.

Les offres sur les marchandises nécessaires à la réalisation des travaux sont faites sous réserve de l'épuisement des stocks.

En raison de l'importante fluctuation des prix du marché, en cas d'une hausse des prix des marchandises de plus de 10% entre la date de la commande et la réception des marchandises, le Prestataire se réserve le droit de résilier le contrat, sous réserve d'en aviser le Client professionnel au moins 8 jours avant la livraison.

### 4 – PAIEMENT

Les prix peuvent être mis à jour à tout moment sans préavis, mais la Prestation est facturée sur la base du prix affiché sur le devis. Les prix mentionnés sur les catalogues ou toutes documentations commerciales du Prestataire le sont à titre indicatif et sont susceptibles à tout moment d'être modifiés.

Le prix de la Prestation est entendu toutes taxes comprises. Sauf accord contraire, un acompte de 30% doit être versé par le Client à la signature du devis. Le solde du prix est à régler à l'exécution de la Prestation. L'acompte versé est acquis de plein droit et ne peut être remboursé. Le Client s'acquitte du paiement

par virement bancaire sur le compte du Prestataire dont les coordonnées sont indiquées sur le devis. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit. **Concernant les clients professionnels**, une indemnité forfaitaire de 40 euros est également due pour les frais de recouvrement.

Tout paiement par compensation est exclu. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de non-respect des conditions de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre les travaux trois jours après avoir mis le Client en demeure d'exécuter ses obligations.

### 5 – RESERVE DE PROPRIETE

LA MARCHANDISE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESTATION LIVREE CHEZ LE CLIENT RESTE LA PROPRIETE DU PRESTATAIRE JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX. Toutefois, les risques, notamment de perte et de détérioration de la marchandise, sont transférés au Client dès la livraison.

### 6 – DELAIS

Les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf stipulation contraire mentionnée sur le devis. En tout état de cause, le Prestataire n'engage pas sa responsabilité si un retard de réalisation de la Prestation est causé par un fait imputable au Client ou à un tiers, par un événement de force majeure ou un événement extérieur tel que guerre, épidémie, grève au sein de l'entreprise ou de l'un de ses fournisseurs, empêchement de transport, incendie, intempéries, ou encore rupture de stock du fournisseur.

### 7 – RECEPTION DES TRAVAUX

Les travaux objet de la Prestation seront réceptionnés par le Client au plus tard 15 jours après leur achèvement. A défaut de cette réception dans les 15 jours suivant l'achèvement des travaux, ceux-ci seront considérés comme acceptés sans réserve.

### 8 – RESPONSABILITE

Les informations nécessaires à l'exécution de la Prestation devront répondre aux spécifications du Prestataire. A ce titre, le Client est responsable de l'exactitude, la sincérité et la véracité de l'ensemble des informations qu'il fournit au Prestataire. Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable en raison d'une erreur dans la communication de ces informations.

Le Prestataire engage sa responsabilité uniquement en cas de manquement à ses obligations contractuelles, notamment son obligation de conseil envers le Client et en cas de dommages causés au Client par un défaut de sécurité de la Prestation ou du matériel utilisé pour l'exécution de la Prestation.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages de toute nature, tant matériels, qu'immatériels, directs ou indirects, qui pourraient résulter d'une utilisation du bien objet de la Prestation non-conforme aux prescriptions du Prestataire ou aux règles de l'art ou d'une adaptation ou modification effectuée à la seule initiative du Client ou d'un tiers.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation qu'il fait du bien objet de la Prestation. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas d'atteinte à la législation ou aux droits des tiers dans le cadre cette utilisation ou exploitation.

Le Prestataire exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner,

préjudice commercial ou financier, augmentation des frais généraux, conséquence du recours à un tiers ou perte, trouvant leur origine ou étant la conséquence de la Prestation, quand bien même le Client en aurait préalablement été avisé.

**S'agissant des clients professionnels**, la responsabilité du Prestataire est limitée au montant de la Prestation.

#### **9 – ASSURANCES**

Le Prestataire déclare être assuré auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour toutes les conséquences dommageables des actes dont il pourrait être tenu responsable au titre de la Prestation, notamment une assurance de responsabilité professionnelle dommage-ouvrage et une assurance de garantie décennale. Il s'engage à communiquer au Client les coordonnées de son assureur sur demande écrite de celui-ci.

#### **10 – DROIT A L'IMAGE**

Le Client autorise expressément le Prestataire, à titre gracieux, à photographier, dans le but de reproduire dans ses catalogues et supports publicitaires, les réalisations effectuées par lui. Le Client autorise également expressément à titre gracieux le Prestataire à publier ses commentaires réalisés sur tous supports sur les travaux réalisés sur le site internet et les réseaux sociaux du Prestataire.

#### **11 – DONNEES**

Les données personnelles communiquées par le Client sont uniquement celles destinées au traitement et à l'exécution de la Prestation et aux relations commerciales. Le Prestataire protège la vie privée du Client et respecte la législation en vigueur relative aux données personnelles (RGPD). Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppressions des données personnelles le concernant. Pour exercer ses droits, le Client peut adresser une demande par mail à l'adresse [entreprise.denoual@gmail.com](mailto:entreprise.denoual@gmail.com) ou par courrier à l'adresse :1 route de Montours – 35460 MAEN ROCH.

#### **12 – DROIT APPLICABLE – LITIGES**

En cas de litige, le Client est invité à contacter le Prestataire à l'adresse [entreprise.denoual@gmail.com](mailto:entreprise.denoual@gmail.com) afin de trouver une solution amiable. A défaut, le consommateur peut adresser une réclamation écrite à Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice (CM2C) - 14, Rue Saint Jean - 75017 PARIS, ou se rendre sur le site <https://www.cm2c.net>. En cas de persistance du litige, les règles françaises de droit commun sont applicables.